



Convention de Formation Hypnose Relationnelle pour les Professionnels de Santé

Cette convention est conclue entre :

Votre structure :

dont le siège social est :

Et notre organisme : RealPlus

Dans les conditions précisées par cette convention, nous nous engageons à organiser la formation :

Formation Intensive à l'Hypnose Relationnelle pour les Professionnels de Santé

Le programme, les objectifs & les compétences figurent en annexe. Vous pouvez démarrer dès votre inscription avec les apports des ressources complémentaires en e-learning.

La personne de votre entreprise qui participera à cette formation est (nom, fonction) :

En fin de formation, nous vous remettons une attestation de participation + votre certification selon les critères définis, lorsque vous avez rempli ces critères.

Formation animée par

Luc Rambaldi, créateur de PragmaCoach, forme et certifie des professionnels de plusieurs continents, depuis 21 ans. Il intervient avec les modèles systémiques de dernière génération, plus transparents et souples, requérant un haut niveau de précision et d'engagement, notamment dans les champs des thérapies brèves et du travail des équipes de santé. Formé à l'approche hypnotique pendant 3 ans, également référence francophone en PNL avec ses contributions distribuées dans +25 pays, 28 ans d'expérience en Systémique, auteur du Cours Systémique utilisé par des milliers de francophones dans le monde depuis + de 17 ans et de plusieurs manuels méthodologiques.

Références principales dans le secteur de la Santé, institutions et professionnels de la relation : Aventis-Pasteur-MSD, Université Royale du Cambodge, Ministère de la Justice, CHRU Lille - Réseau MEOTIS (Victoires de la Médecine 2009), HESTIA Lyon, (...), Enseignement Supérieur et Recherche, et de nombreux médecins, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues & psychiatres, thérapeutes, ostéopates, somatopates, fasciathérapeutes, coordinateurs, ...

Ses choix personnels en font aussi un usager des approches ayant une vision plus globale que les formations santé classiques. Lorsqu'il transmet sa pratique dans de nombreux contextes, il apporte les clés relationnelles et hypnotiques qui changent complètement le confort et la portée des prises en charge, et mobilisent encore mieux les ressources internes des patients.

Modalités de formation

Les modalités pédagogiques et leur adaptation à vos objectifs figurent en page suivante.

L'investissement (pour 1 personne)

Le prix de votre formation est **1480 €**. Il est exonéré de TVA au titre d'action de formation professionnelle. Vous pouvez régler le prix de votre formation en 2 à 3 chèques (qui seront déposés mensuellement) en les joignant au présent contrat. Une facture acquittée vous sera alors envoyée. D'autres modalités de paiement peuvent être convenues ensemble.

Vous serez inscrit(e) dès que vous nous aurez envoyé 2 exemplaires signés de votre convention accompagnés de votre ou vos chèques. Nous vous en renverrons un exemplaire complété par nos soins et à conserver avec vous. Vous déclarez ainsi **votre accord** pour l'ensemble des modalités proposées par ce contrat et ses annexes (5 pages au total).

Votre formation professionnelle systémique est organisée en accord avec les art. L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail. Elle entre dans les catégories d'actions prévues à l'article L.6313-1.

Notre organisme de formation est enregistré auprès du Préfet de la Région Bretagne, sous le n° 53 35 09163 35.

6 jours • 36h

6 & 7 décembre 2018, 31 janvier & 1er février 2019 et 7 & 8 mars 2019. 12 rue Pasteur, 22680 **Etables-sur-Mer**. 5 minutes des plages et du magnifique sentier côtier. Vous recevrez un plan d'accès 15j. avant. Hébergements possibles indiqués sur demande.

Horaires

Les horaires de votre formation améliorent encore l'efficacité dans ce que vous apprenez. Fruits d'une longue expérience pédagogique, ils prennent soin de votre confort et des besoins de clients ayant un agenda bien rempli, venant souvent de régions éloignées : **8h-14h** (soit 6h/jour). Vous êtes bienvenue 1/4h avant. **Certification technique** : 4h dont présentation de votre Modélisation Master.

Les autres **modalités** et les **Conditions Générales** d'inscription et d'organisation figurent en pages suivantes.

Fait en 2 exemplaires, à
Pour votre entreprise,
(nom, cachet, signature)

le

Le responsable de la formation,
Luc Rambaldi

Les modalités de votre formation :

En groupe : Les interactions (présentations, démonstrations, entretiens, et mise en pratique par des jeux de rôles) permettent de vous familiariser avec chaque apport, de vous l'approprier et le valider par votre propre expérience. Des documents très synthétiques vous offrent une trame de travail et des repères directement utilisables pour votre pratique concrète. **Le programme des journées de chaque semaine intensive est joint en annexe à cette convention.**

E-learning : Vous retrouvez tous les ingrédients utiles à votre pratique, à tout moment, sans limite de durée, pour réviser, approfondir, perfectionner, conforter votre pratique hypnotique relationnelle dans votre métier, avec précision, clarté et naturel.

Issu de sessions de groupes et enregistré lors de webinaires, ce programme 100% pratique en 4 étapes est connu pour être très riche, très dense et très stimulant. Vous le retrouverez dans votre espace La Fabrique A Hypnose réservé aux participants.

Le déroulé chronologique et la répartition sur les journées, précisés sur le document du Programme des Sessions Intensives, pourra varier selon ce qui sera le plus approprié avec le groupe.

Pour mieux s'adapter à vos objectifs, votre formation est basée sur votre expérience individuelle :

- ▶ Toute présentation de concept, méthode ou pratique est reliée à votre expérience par des questions, des exemples nombreux, des contextes d'utilisations possibles par vous-même, sur votre terrain de prédilection ou votre projet.
- ▶ Votre expérience est sollicitée par des exercices progressifs :
 1. de la sensibilisation sur un enjeu ou un processus
 2. à la découverte des processus fondamentaux
 3. puis des appropriations concrètes de base pour des situations de votre quotidien ou pour votre projet
 4. et enfin des applications professionnelles plus avancées.
- ▶ Chaque exercice donne lieu à un cadre préalable (pour qu'il soit à la fois bien compris et pertinent pour chacun), un accompagnement du groupe complet ou de chaque sous-groupe pendant l'exercice, puis un retour d'expérience pour comprendre les éléments essentiels mis en lumière par chacun grâce à ce qui vient d'être expérimenté, les variantes possibles pour les adapter à vos besoins ultérieurs, et les axes d'amélioration ou de perfectionnement.

Règlement intérieur à la formation

Ces informations sont obligatoirement jointes à tout contrat ou convention de formation. Vous êtes invité(e) à en prendre connaissance en vous inscrivant.

Elles sont établies conformément aux dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail et s'appliquent à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. S'y conformer en totalité est une condition strictement nécessaire pour être admis en formation.

I - Pour leur sécurité, les participants sont priés de respecter les consignes d'hygiène et sécurité en vigueur dans les locaux de formation, ainsi que le matériel à disposition. Afin de préserver le bon déroulement des activités, merci de respecter les horaires convenus. Les participants veillent également à réserver l'usage éventuel de leurs téléphones portables aux heures de pauses ou de repas, et à les éteindre lors des temps de travail. Les personnes en état d'ivresse ou la consommation l'alcool ne peuvent être admises.

II - Pour le confort des personnes :

• Chacun garde à l'esprit qu'il agit dans le cadre d'une formation, qu'il y partage avec les autres personnes présentes un contexte et une finalité d'apprentissage, ce qui exclut tout comportement incompatible avec ce contexte et cette finalité. En particulier, chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement les personnes présentes, à retenir les éventuels jugements de personnes, à faire preuve de tolérance à leur égard et d'ouverture vis-à-vis des expériences professionnelles ou personnelles qu'elles partagent. Il respecte également les cadres de travail présentés par le(s) formateur(s) en début de formation. Tout comportement agressif ou insidieux à l'égard de toute autre personne présente dans la formation serait opposé aux principes mêmes de la Systémique, la PNL Systémique et de leurs applications professionnelles (qui doivent rester respectueuses et

constructives), et pourrait constituer un motif d'exclusion de son auteur, sans aucun remboursement.

- Chaque participant est responsable des informations personnelles qu'il communique ou non en formation, dans le cadre du processus pédagogique. Il veille par ailleurs, avant de communiquer ses expériences, à ce que la façon dont il le fait préserve le bon déroulement de la formation et le confort des autres participants. Il reconnaît l'entière responsabilité de ses perceptions, ressentis, façons d'évaluer et de décider, ainsi que de ses comportements. Chaque stagiaire décide de lui-même de sa participation aux exercices et démonstrations méthodologiques, et est libre des informations personnelles qu'il peut partager.
- Confidentialité : Toute information personnelle nominative partagée par les participants et formateurs, quelle que soit sa forme (enregistrée, orale, ...), reste circonscrite au groupe de travail au sein duquel elle a été formulée, sauf autorisation explicite de son auteur.
- Etant donné les **exigences de confidentialité et de respect des personnes**, les outils de communication et de changement proposés doivent être employés de manière déontologiquement acceptable.
- Le participant s'engage, avant sa certification, à signer une charte déontologique de son choix, compatible avec le présent Règlement Intérieur, avec la PNL et l'approche systémique, et à faire connaître cette charte à RealiPlus, ainsi qu'à ses clients et partenaires éventuels qui en feraient la demande. En cas de besoin, son formateur pourra lui indiquer une ou plusieurs chartes disponibles.
- Par ailleurs, et en conséquence de ces points, le participant se déclare étranger, à quelque titre que ce soit, aux groupes coercitifs ou anti-démocratiques désignés comme tels *conjointement* par l'UNADFI et le CCMM. Dans le cas contraire, RealiPlus décline toute responsabilité (passée, présente ou future), et se réserve le droit de protéger les autres participants et tiers par l'exclusion immédiate de la personne qui enfreindrait ce point, sans remboursement. De façon générale, toute

personne qui aurait un comportement irrespectueux vis-à-vis d'une autre pourrait être exclue sans aucun remboursement.

III - Les formateurs sont garants des contenus et déroulements des exposés, des exercices, du choix des moyens pédagogiques, et des cadres dont découle la qualité de la formation. Les participants sont tenus de respecter ces cadres.

IV - Présence : chaque participant est tenu de signer, au début de chaque demi-journée de formation, la feuille de présence à disposition. Toute absence doit être justifiée, et les modalités de son rattrapage convenues rapidement avec le responsable de la formation, dans la mesure des possibilités d'autres dates futures (et éventuellement villes) disponibles. Pour les participants bénéficiant d'une prise en charge, l'obtention de l'attestation de présence est conditionnée par la participation effective et active à toutes les journées prévues au programme. Les absences justifiées seront prises en compte.

VI - Propriété intellectuelle. Pour les documents qui ne seraient pas sous licence « copyleft », chaque participant s'engage à refuser que soit faite toute copie des documents de travail qui lui ont été remis, sauf éventuellement pour son propre usage individuel strict ; de même, les schémas, démarches et modèles originaux contenus dans les modules de formation sont la propriété intellectuelle de leur auteur et doivent être uniquement utilisés dans le respect de cette propriété, de la valeur et du travail qu'elle représente.

VII - Le participant déclare bénéficier durant toute la période de formation d'un régime de protection sociale ; ou, dans le cas où il serait rémunéré par l'Etat ou celui où il ne percevrait aucune rémunération, il s'engage à en informer par écrit RealiPlus au moment de son inscription au stage, afin que celle-ci puisse demander l'affiliation de ce participant à la Sécurité Sociale pour la période de formation.

VIII - Modalités selon lesquelles est assurée la représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures : sans objet (aucune action de notre organisme n'atteignant 500 heures).

Conditions d'annulation du stage • Paiement

• Sous réserve des conditions spécifiquement applicables aux particuliers finançant eux-mêmes, à titre privé, leur formation (conditions précisées ci-après), toute inscription peut être annulée du fait du client selon les conditions suivantes :

- Annulation intervenant plus de 30 jours avant le premier jour de la formation, 10 % du prix restent dus à RealiPlus.

- Moins de 30 jours avant le début de la formation, 30 % du prix restent dus.

- A compter du premier jour de la formation, l'intégralité du prix reste due à RealiPlus, sauf si le client trouve un remplaçant, remplissant les conditions d'entrée en formation. Dans les autres cas, il peut bénéficier d'un avoir sur la prochaine formation ou toute autre proposée par RealiPlus ou l'un des partenaires du réseau professionnel PragmaCoach, d'un montant égal à celui qu'il doit, en s'inscrivant à cette autre formation dans un délai de 6 mois (même si la formation commence plus tard). Il peut alors convenir avec le responsable de la formation d'un éventuel report de son paiement. Les remises éventuelles accordées ne sont valables que si le contrat ou la convention est mené(e) à son terme.

• Conditions complémentaires spécifiques applicables aux personnes physiques finançant elles-mêmes, à titre individuel et privé, leur formation (ces conditions priment sur les précédentes en cas d'incompatibilité dans leur application) :

- *Tout particulier finançant lui-même sa formation a le droit de se rétracter dans les 14 jours suivant la date de signature du contrat de formation (par lettre recommandée avec accusé de réception). Aucun paiement n'est exigé de sa part pendant ce délai.*

- *Après expiration de ce délai, 30% du prix convenu sont dus, avec la possibilité de convenir ensemble de leur paiement en plusieurs fois. Le solde peut être réparti sur la durée de sa formation, selon un rythme à convenir ensemble à l'inscription. Aucune somme ne pouvant être*

exigée par un organisme de formation en-dehors d'une répartition sur cette durée, seul le participant peut décider de régler la totalité plus rapidement.

- *Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le participant ne pouvait suivre sa formation, il pourrait choisir soit de reporter sa présence sur d'autres dates et/ou villes, soit de rompre son contrat. Dans ce dernier cas, seules seraient dues les sommes correspondant aux journées effectuées et aux ressources à distance. Notre organisme resterait bien sûr à l'écoute de tout besoin spécifique qui en résulterait.*

• L'abandon en cours de formation, ou la cessation du contrat du fait du participant (y compris pour exclusion résultant du non-respect du règlement intérieur), de même que les absences, ne donnent lieu à aucun remboursement. Une force majeure n'est prise en compte que si elle est dûment reconnue et qu'une justification écrite nous est adressée (en recommandé avec accusé de réception dans des délais aussi courts que possible, accompagnée de tout document utile).

• Toute annulation éventuelle de la totalité de la formation du fait de RealiPlus donnerait lieu au remboursement intégral de la formation dans les 15 jours. Dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour que la session ait lieu, RealiPlus se réserverait le droit de l'annuler ou la reporter.

• Toute autre annulation ou report, partiel ou complet, de la formation, pour des raisons externes à RealiPlus, donnerait lieu de fait au report sur de nouvelles dates ou au remboursement des parties ne pouvant pas être réorganisées, et ce dans la limite des possibilités de RealiPlus suite à ces événements externes. Les circonstances entrant dans ce cadre sont tous les cas de force majeure, les alertes et risques sanitaires, climatiques ou sismiques, insurrectionnels (dont toute application de l'état d'urgence ou de couvre-feu), et toute perturbation en découlant (transport, énergie et télécommunications, ...), sans que cette énumération ne soit limitative. De façon à protéger à la fois les participants, le ou les animateurs, organisateurs, RealiPlus et les tiers de ces risques et événements, les signataires du présent contrat ou convention acceptent sans réserve ce principe.

• S'ajoute à cette liste l'annulation de la participation de stagiaires dont résulterait un effectif inférieur à 4 (le maintien de la formation au-dessous d'un tel effectif ne pouvant être que transitoire et ponctuel, à l'appréciation de RealiPlus et non de plein droit).

• Aucune certification ne peut être remise au participant avant que le prix de la formation n'ait été entièrement réglé à RealiPlus (ou, pour une prise en charge par un particulier sur ses finances personnelles, que la totalité de la somme n'ait été remise, éventuellement sous forme de chèque(s) à déposer ultérieurement si cela est convenu avec RealiPlus). Tout retard de paiement du prix de la formation donne lieu à une majoration légale par mois de retard, du taux Refi en cours majoré de 2 points. Tout frais engagé pour obtenir le paiement tardif du prix serait à la charge du client.

Utilisations des données personnelles et RGPD

Les informations personnelles que vous nous transmettez sont nécessaires pour permettre a) votre accès à l'ensemble des ressources en ligne ; b) les démarches administratives et obligatoires (créer et conserver les documents tels que convention de formation, feuilles de présence, facturation et comptabilité, ...) ; c) vous envoyer d'autres possibilités de formation et offres commerciales complémentaires à votre formation. Ces informations sont stockées de façons sécurisées, exclusivement pour ces usages par nous-mêmes, et vous pouvez nous en demander l'accès et la modification à tout moment.

Solutions

• Si une contestation ou un différend survenait et ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal du siège social de RealiPlus serait le seul compétent pour donner une issue au litige. Toutefois, cela n'est jamais arrivé dans notre organisme. En cas de besoin, nous vous inviterions à communiquer ensemble afin de trouver une solution constructive qui respecterait les intérêts légitimes de chacun.